



**MAZAN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 MAI 2019.**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-sept, puis vingt-huit, étaient présents ou représentés.

L'assemblée a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de MAZAN en cours d'étude. Elle a autorisé M. le Maire à effectuer tous les actes visant à sa réalisation.

Dans le but de favoriser un déploiement optimal de la fibre optique sur le territoire, elle l'a autorisé à signer une convention avec ENEDIS et SFR FTTH relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité.

Pour l'exercice 2018, elle a arrêté le compte de gestion du comptable public ainsi que le compte administratif, affecté le résultat et pris acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune.

Elle a approuvé le projet éducatif territorial 2019/20121 intégrant le Plan mercredi, et autorisé M. le Maire à signer tous actes nécessaires à leur mise en œuvre, notamment une convention avec le centre de loisirs « Pierre de Lune » qui intervient dans le cadre des activités périscolaires proposées par la commune.

Elle approuvé la programmation à La Boiserie du spectacle itinérant du Festival d'Avignon 2019 et les conditions de son organisation.

Elle a validé le principe et le montant de cadeaux aux agents et approuvé leur prise en charge ainsi que celles de différentes dépenses liées à des événements organisés par la commune au compte 6232 « fêtes et cérémonie ».

Elle a créé des emplois non permanents pour faire face si besoin à des accroissements temporaires d'activité.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal et a répondu à des questions diverses.